

CONSEIL MUNICIPAL du 28-01-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 février 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire.

Fonds Départementaux. – Le Conseil Municipal accepte de participer au financement Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.D.J.) s'adressant aux 18 à 25 ans, pour un montant de 25,20 €, soit pour la commune 3 jeunes à 0,70 € et à celui du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour une somme de 683,03 € à raison de 1,66 € par résidence principale.

Subventions. – Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes : 50 € à l'Association pour la Promotion du Marché, 250 € à l'Association Familles Rurales et 50 € à la chaîne locale de télévision, BIP TV.

Marché. – Au vu des résultats de l'appel public à la concurrence lancé pour l'affermage du service de perception des droits de place sur le marché, le Conseil Municipal décide de réattribuer ce marché de délégation de service public à l'Entreprise FRERY moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 8 020 € assortie d'une bonification de 20% sur le montant du chiffre d'affaires au-delà de 25 000 €. A noter notamment que l'entreprise reverse 10% de son chiffre annuel à l'Association pour la Promotion du Marché.

Travaux de Voirie. – Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation d'entreprises effectuée le Conseil décide de confier à l'Entreprise EUROVIA, entreprise se révélant la moins-disante, la réalisation du programme de voirie 2022 portant sur le renforcement de chaussée des VC 102 (Les Loges de la Font-Roy) et 204 (liaison Les Augers – La Font-Roy) pour un montant T.T.C. de 100 781,04 €.

Déclassement de voirie. – Le Conseil Municipal décide la mise à l'enquête du dossier de déclassement du domaine public, d'une petite partie de la voie communale située en bordure de l'immeuble n° 13 de la Résidence du Parc, en vue de son aliénation au propriétaire riverain.
